



Qui veut tuer son chien....

... prépare le NRP de longue date !

Nous nous sommes amusés à regrouper les éléments communiqués par la direction sur la mise en place du NRP au 1^{er} janvier 2022 d'une manière un peu plus parlante que les données éparpillées fournies. Et pour parler, ça parle !

Même si notre statistique n'est pas vraiment juste (on fait avec les données qu'on a...) et que certaines opérations sont beaucoup plus lourdes que d'autres, nous démontrons ici comment, au fil des années et des suppressions d'emplois, notre direction a préparé le terrain pour rendre le NRP inévitable, et tenter de susciter l'adhésion des agents en pourrissant les conditions de travail du personnel des plus petites trésoreries.

Il est clair pour nous que les suppressions d'emplois passées n'ont pas été faites au hasard, mais ont beaucoup plus touché les postes « à sacrifier » !

POSTE	Nombre de lignes titres et mandats	Nombre d'agents B et C 2021	MOYENNE PAR AGENT	Nombre d'agents en 2014	Perte d'agents entre 2014 et 2021	
BRIVE MUN	68500	9	7611,11	17	-2	compte tenu des transferts hôpital
ALLASSAC	39929	1	39929,00	3	-2	
LARCHE	28004	1	28004,00	3	-2	
MALEMORT	43247	2	21623,50	7	-5	
OBJAT	31534	2	15767,00	5	-3	y compris Juillac
TOTAL SGC	202231	15	13482,07			
USSEL	54832	7	7833,14	7	0	
BORT	12087	1	12087,00	2	-1	
BUGEAT	27253	2	13626,50	2	0	
MEYMAC	12564	1	12564,00	2	-1	
NEUVIC	20921	1	20921,00	3	-2	
TOTAL SGC	127657	12	10638,08			
ARGENTAT	56691	5	11338,20	6	-1	

Nous n'avons pas distingué les transferts liés à l'impôt puisque, selon notre direction, l'impôt ne représentait que « des bouts d'agent ».

Nous avons souvent alerté sur la situation difficile des petites trésoreries, et les chiffres nous donnent raison

Quel avenir pour les SGC et nos collègues ?

Pour notre direction, tout est magnifique sur le papier : « *Grace a une équipe de taille plus significative et a un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences actuelles (postes a effectif très restreint, disponibilités de sachants, absences;). De la sorte, la qualité de la gestion s'en trouvera améliorée au bénéfice de l'ensemble des collectivités* ».

A les écouter, on a l'impression qu'il n'y aura plus d'absences, plus de congés maladie, le monde des Bisounours, quoi !

Mais nous savons bien, que c'est un leurre, que regrouper à effectif constant des misères n'a jamais fait que créer une grosse misère et que les tâches des agents absents continueront de peser lourdement sur les autres collègues, d'autant plus qu'une portion de la phrase est lourde de sens et a de quoi inquiéter « grâce à un encadrement renforcé ».

C'en est fini du chef de poste qui porte assistance et soutien à ses agents. D'ailleurs l'équipe de direction au grand complet ne parle plus que des « managers » ! Ses missions de conseil aux collectivités étant transféré au CDL, il ne lui en restera bientôt plus qu'une : la schlague pour faire tourner le service !

Et il n'aura pas le choix !

Parce qu'il va lui tomber très vite une grosse tuile sur la tête : la fin de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables prévue pour 2023. Si actuellement il peut bénéficier d'une assurance qui, en cas de besoin, peut prendre en charge une partie des débits, ce ne sera plus le cas, et il pourra être sanctionné d'amendes pouvant aller jusqu'à 6 mois de salaire ! Et ces amendes pourront aussi s'appliquer à ses collaborateurs !

Il est désormais clair que nos collègues des SGC (comme d'ailleurs ceux de tous les services comptables de la DGFIP) vont vivre écartelés entre pression hiérarchique et peur de commettre des erreurs !

Et si on continue à lire les écrits de notre direction, on trouve : « *Un ou plusieurs services facturiers (Sfact) pourront être adossés au SGC, en fonction des besoins exprimés par les collectivités locales et EPCI du ressort.* »

Comme nous le disons depuis le début, aucune certitude quant à l'avenir des missions et leur maintien au sein de la DGFIP. D'autant plus que le fin de la RPP sonne la fin du statut particulier des comptables publics, mais surtout celle d'un des deux grands principes fondateurs de la comptabilité publique que sont la séparation ordonnateur/comptable et la responsabilité personnelle et pécuniaire.

Cela ouvre la porte à toute possibilité de privatisation des missions : agence comptable, voire même comptabilité privée.

Quant à notre direction, elle pourra dans un premier temps continuer à supprimer des emplois dans des services dont, comme disait un de nos précédents directeurs « *la volumétrie des emplois le permet* » jusqu'à ce que le seuil critique soit de nouveau atteint et que!

POUR FO-DGFIP 19, il faut continuer à résister contre le NRP, à expliquer sans relâche aux collègues, aux élus, aux usagers, ce qui se cache derrière, résister à cette destruction de nos emplois et de nos missions !